



Les chèques vacances seront distribués en juin.
Sous condition du versement de la subvention de la mairie.

Commande à retourner à l'Amicale avant le mardi 30 avril

Renseignements : www.ancv.com

1. Principes Généraux :

La formule « Chèques vacances » vous permet d'obtenir une participation pour vos vacances (hébergement, loisirs, restauration) une fois dans le cycle avec comme critère social la composition de votre famille.

L'Amicale demande une participation de **40 %** du montant de l'aide.

Vos chèques seront encaissés à la réception des chèques vacances.

Ne peuvent pas prétendre aux chèques vacances :

- Les adhérents qui ont profité des chèques vacances en 2025,
- Les enfants de plus de 18 ans,
- Les retraités date de départ N+5.

2. Critères D'octroi :

- Être adhérent de l'Amicale. Seul l'adhérent et ses ayants droits seront retenus pour le calcul de la participation,
- Remplir, signer la demande, accompagné de votre règlement
- Etude du dossier pour les contractuels.

3. Calcul participation adhérent :

Adhérent : 170 € - Conjoint : 170 € - Enfant (- de 18 ans à charge) : 100 €

Exemple : Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants : $170 + 170 + 100 + 100 = 540$ €

Tarif Amicale avec participation de 40 % de l'adhérent à la commande : $540 \times 40 \% = 216$ €.

L'adhérent donne une participation de 216 € à l'Amicale dès la commande et reçoit en une seule fois 540 € en chèques vacances (**valables 2 ans + l'année d'émission**).



chèques vacances 2026

Les chèques vacances seront distribués en juin.
Sous condition du versement de la subvention de la mairie.

Nom - Prénom de l'adhérent : _____

☐ Titulaire ☐ Contractuel* ☐ CDI ☐ Stagiaire * ☐ Retraite depuis le : _____

* Contractuel /stagiaire : date 1^{er} contrat _____ date fin contrat _____

Service et lieu d'affectation :

composition de la famille	Date naissance	Age enfant	Nom	Prénom	TOTAL
Adhérent 170€					
Conjoint 170€					
Enfant moins 18 ans 100€					
Enfant moins 18 ans					
Enfant moins 18 ans					
Enfant moins 18 ans					
Enfant moins 18 ans					
Montant total					

Montant de la participation adhérent avec 40 % : _____ €

Règlement de la participation en chèque à l'ordre de l'Amicale

OBLIGATOIRE : Tél : _____ Mail : _____

Adresse complète : _____

Je soussigné M déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions d'octroi de l'aide en chèques vacances pour le cycle 2026/2027.

Date et signature obligatoire :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'AMICALE, 1 place de la mairie Maison des Services Publics Beaumont-Hague 50440 LA HAGUE.